



Commune de VEZELS ROUSSY
20 ROUTE DES VALLEES
15130 VEZELS ROUSSY

Envoyé en préfecture le 28/03/2023

Reçu en préfecture le 28/03/2023

Affiché le

ID : 015-211502570-20230323-2023_08-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département
PREFECTURE DU CANTAL

Arrondissement
AURILLAC

Canton
VIC SUR CERE

Séance du 23 mars 2023

Délibération : N° 2023-08

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 8

Votants : 10

L'an deux mille vingt trois le Jeudi 23 Mars, à 20 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire 20 ROUTE DES VALLEES 15130 VEZELS ROUSSY sous la présidence de Monsieur Jean Luc TOURLAN, Le Maire

Date de convocation du Conseil : 13 mars 2023

Présent(s) :

Mrs TOURLAN Jean-Luc, ROUMANIOL Jacques, CAPREDON Jean-Baptiste, LAMOUREUX Alain, PEGORIER Jean-Luc,, Mmes BOLLAERT Maryse,, PRADAL Stéphanie, VIGNES Sylvie,,

Absent(s) :

Excusé :Mmes LESCURE Céline qui a donné pouvoir à Jacques ROUMANIOL, PEPIN Monique qui a donné pouvoir à Jean-Luc TOURLAN,Mr PABLO MAX

Secrétaire de séance : CAPREDON Jean-Baptiste

LOYER APPT 4 CHEMIN DES FONTAINES

DELIBERATION

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le bail en date du 27/10/2014 consenti à Monsieur et madame COVES Jean Marc pour la location de l'appartement n°4 chemin des fontaines prévoit la révision du loyer au 1er Novembre de chaque année.

Ce loyer n'a jamais été augmenter depuis 2014.

Mr le Maire informe que Mr Coves a fait la demande d'une participation financière de sa part sur le loyer car il utilise l'électricité du commun pour recharger sa voiture électrique.

Selon l'évolution de l'indice de référence des loyers publié par l' INSEE du 3eme T 2022 (136.27) 3eme T 2014 (125.24), l'**augmentation** pourrait être de **11.03 %**.

Monsieur le maire propose donc une augmentation de **2.71 %**.

Envoyé en préfecture le 28/03/2023

Reçu en préfecture le 28/03/2023

Affiché le

ID : 015-211502570-20230323-2023_08-DE

DECISION

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, accepte la proposition de Monsieur le Maire et porte le loyer mensuel l'appartement n°4 chemin des fontaines de 282.35 € à **290 € à compter du 1er avril 2023**

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Emis et rendu exécutoire

le 23 mars 2023

Reçu en Préfecture

le 28 mars 2023

Publié ou notifié

le 23 mars 2023

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 23 mars 2023

Le Maire

Jean Luc TOURLAN

